



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

RECONSTITUTION DES CHAMBRES DU TRIBUNAL

Les chambres du Tribunal international du droit de la mer ont été reconstituées par celui-ci.

Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins

La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins est constituée conformément à la section 5 de la partie XI de la Convention et à l'article 14 du Statut. La Chambre connaît des différends relatifs aux activités menées dans la Zone internationale des fonds marins. La Chambre se compose de 11 juges. Les membres de la Chambre sont choisis par les membres du Tribunal tous les trois ans. La représentation des principaux systèmes juridiques du monde ainsi qu'une répartition géographique équitable sont assurées dans le processus de sélection. La Chambre élit son Président parmi ses membres. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2014 est la suivante :

Président Golitsyn
MM. Marotta Rangel, Nelson, Chandrasekhara Rao, Akl, Wolfrum, Ndiaye,
Jesus, Türk, Gao, Bouguetaia, membres

Chambre de procédure sommaire

Conformément à l'article 15, paragraphes 3 et 4, du Statut, la Chambre de procédure sommaire peut statuer en procédure sommaire, si les parties le demandent. En outre, la Chambre peut prescrire des mesures conservatoires si le Tribunal ne siège pas ou si le nombre des membres disponibles est inférieur au quorum. La constitution de la Chambre de procédure sommaire a lieu chaque année. Elle est composée de cinq membres et de deux suppléants, ainsi que le prévoit le Statut. Le Président et le Vice-Président du Tribunal sont membres de droit de la Chambre; le Président du Tribunal préside la Chambre. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2012 est la suivante :

Président Président Yanai (*ex officio*)
MM. Vice-Président Hoffmann (*ex officio*), Lucky, Kateka, Golitsyn,
membres
Paik, Attard, membres suppléants

Chambre pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries

La Chambre pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries, constituée conformément à l'article 15, paragraphe 1 du Statut, connaît des différends relatifs à

la conservation et à la gestion des ressources biologiques marines, que les parties conviennent de lui soumettre. La Chambre se compose de neuf membres. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2014 est la suivante :

Président	Ndiaye
MM.	Cot, Pawlak, Kateka, Gao, Paik,
Mme	Kelly,
MM.	Attard, Kulyk, membres

Chambre pour le règlement des différends relatifs au milieu marin

La Chambre pour le règlement des différends relatifs au milieu marin, constituée conformément à l'article 15, paragraphe 1, du Statut, connaît des différends relatifs à la protection et à la préservation du milieu marin, que les parties conviennent de lui soumettre. La Chambre se compose de sept membres. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2014 est la suivante :

Président	Lucky
MM.	Wolfrum, Cot, Bouguetaia, Golitsyn, Paik,
Mme	Kelly, membres

Chambre pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime

La Chambre pour le règlement des différends relatifs à la délimitation maritime, constituée conformément à l'article 15, paragraphe 1, du Statut, connaît des différends relatifs à la délimitation maritime que les parties conviennent de lui soumettre. La chambre se compose de 11 membres. La composition de la Chambre pour la période prenant fin le 30 septembre 2014 est la suivante :

Président	Président Yanai
MM.	Nelson, Chandrasekhara Rao, Akl, Wolfrum, Ndiaye, Jesus, Cot, Pawlak, Gao, Bouguetaia, membres

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ils ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (www.tidm.org ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org